

BULLETIN MUNICIPAL

N° 12

CHAUSSENAC

JUIN 1994



Un bon citoyen est un citoyen informé.

Dans notre profond pays cantalien les voies de communication n'ont pas toujours été faciles à construire. Les hommes ont réalisé avec courage, ingéniosité et témérité nos routes et nos lignes de chemins de fer, nécessitant souvent la construction d'ouvrages d'art exceptionnels (tunnels, viaducs, ...)

A peine un siècle plus tard, alors que la technique devait être aussi au service de l'homme, le chômage touche gravement notre région, le nombre d'agriculteurs diminue, les lignes SNCF se ferment et le simple aménagement d'une route départementale au Pont de l'Auze semble poser des problèmes insurmontables!!!...

Certes - tout cela n'est que constat. Rien ne sert de larmoyer, si l'on ne se prend pas en charge, que l'on ne décide pas de débattre et de réaliser - de grandes et de petites choses...

Ce bulletin municipal se veut une fois encore le plus complet possible, vous donnant le maximum d'informations. C'est aussi un moyen, de ne pas laisser dire n'importe quoi; de toute façon il y a toujours plus à dire lorsqu'il se fait quelque chose, que lorsqu'il ne se fait rien.

Ce que notre municipalité réalise est à la mesure d'une petite commune de 270 habitants, qui veut résister à la désertification, préserver le bien être de ses habitants, savoir accueillir et croire en l'avenir.

Pour conclure cet éditorial - en ce cinquantième anniversaire de la Libération de la France - je me dois de rendre hommage à ceux qui n'avaient jamais accepté le joug de l'envahisseur - victoire en quelque sorte du courage face à la résignation.

Le Maire

A handwritten signature in cursive script, appearing to be 'G. Lemaire'.

Depuis le 1er octobre 1993

- 06 octobre : Réunion d'information OPARCA à PLEAUX, la Municipalité représentée par M. J. ISCHARD.
- 09 octobre : Comice Agricole de CHAUSSENAC.
- 16 octobre : Assemblée Générale du SIETOM (Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères) à DRUGEAC - Participation du Maire et de M. J. ISCHARD.
- 23 octobre : Conseil Municipal.
- 14 novembre : Cérémonie du "11 Novembre" et repas avec les A.C. et P.G.
- 19 novembre : Réunion du Syndicat des 4 Cantons - Participation du Maire.
- 24 novembre : Réunion du Syndicat des Transports à ESCORAILLES. M. PICARONNY représente la Mairie.
- 30 novembre : Réunion de la Commission OGAF - Etablissement des règles d'intervention de cette opération agricole financée par le Ministère de l'Agriculture. Municipalité représentée par le Maire.
- 07 décembre : Réunion "Tourisme - Vallée de la Dordogne" à PLEAUX. Municipalité représentée par M. ISCHARD.
- 11 décembre : Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs. (actualisation des valeurs locatives des habitations)
- 17 décembre : Réunion du Conseil d'Ecole (1er trimestre). Municipalité représentée par M. DELPEUCH.
- 18 décembre : = Réunion du Conseil Municipal.
= En soirée, Quine de l'Ecole.
= Arbre de Noël de l'Amicale des Pompiers d'ALLY; Municipalité représentée par M. KLEM.
- 20 décembre : Arbre de Noël à l'Ecole et les anciens - Municipalité représentée par les 3 adjoints.

\$ = \$ = \$ = \$ = \$ = \$ = \$ = \$ = \$

COLIS DE FIN D'ANNEE OFFERTS A TOUS NOS VINGT ANCIENS, AGÉS DE PLUS DE 80 ANS.

\$ = \$ = \$ = \$ = \$ = \$ = \$ = \$ = \$

* * * * *

* * *

1 9 9 4

* * *

* * * * *

- 02 janvier : = Cérémonie des voeux à la population.
= Remise des prix du concours communal des Maisons Fleuries 1993.
- 08 janvier : Soirée "Galette des Rois" organisée par toutes les Associations de CHAUSSENAC.
- 22 janvier : Visite - Découverte du petit patrimoine de la Commune (Calvaire, objets de Cultes,...) avec le concours de Monsieur BAUDOIN (auteur de l'ouvrage sur les Croix d'Auvergne).
- 29 janvier : Repas de la Sainte-Barbe (Pompiers d'ALLY)
Municipalité représentée par M. PICARONNY.
- 18 février : Matin : Réunion d'information sur le programme OGAF - Salle des fêtes avec les exploitants agricoles de Chaussenac et de Brageac.
Après midi : Réunion d'information à la Mairie, avec "Présence Verte" Système de téléalarme.
- 19 février : Assemblée Générale du SIETOM à Drugeac (présence du Maire et de J. ISCHARD)
- 05 mars : = après midi : Réunion de réflexion avec le Conseil Municipal et quelques élus des communes voisines sur l'intercommunalité. Témoignage de Mr GAY (Maire de la Tour d'Auvergne).
= soirée : Soirée "Carnaval" organisée par le Comité des Fêtes
- 18 mars : Réunion de réflexion sur les formules d'emploi de salariés en groupe participation de la FD CUMA.
- 02 avril : Quine organisé par l'USC
- 05 avril : Conseil Municipal (Budget 1994)
- 09 avril : Repas de la chasse organisé par l'ACA (80 participants)
- 11 avril : Réunion à Mauriac (schéma départemental des Ordures Ménagères)
- 13 avril : = Assemblée Générale du Syndicat d'électrification
Municipalité représentée par Mr J. ISCHARD
= Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal d'entretien et d'exploitation des chemins ruraux (Pleaux)
Municipalité représentée par Mr L. CAPEL
- 16 avril : = Repas du Club "Rencontre"
= FORUM de l'emploi
- 18 avril : Réunion d'information sur l'Apprentissage dans les collectivités (Mauriac)
Municipalité représentée par Mr A. PICARONNY
- 21 avril : = Conseil d'Ecole - Municipalité représentée par Mr P. DELPEUCH

- 21 avril : = Réunion de Bureau du Syndicat des Quatre Cantons
participation de Mr le Maire
- = Assemblée Générale du Syndicat des Quatre Cantons
participation de Mr le Maire et de Mr J. ISCHARD
- 24 avril : Assemblée Générale de l'Association des ACPG Chaussenac - Brageac
cérémonie au monument aux morts (Journée de la Déportation).
- 05 mai : remise des prix du concours départemental "Villages Fleuris"
(Aurillac) - Municipalité représentée par Mr J. ISCHARD
- 15 mai : = célébration des cérémonies du "8 mai" à Chaussenac et Brageac
= Randonnée Pédestre organisée par le Comité des Fêtes.
- 21 et 22 mai : Réception de la municipalité de Notre Dame d'Oé.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE DE NOTRE DAME D'OÉ
37390

☎ 47-41-30-08
Fax : 47-49-22-00

Monsieur le Maire et Cher collègue,

Je tiens à vous adresser mes très sincères remerciements, ainsi qu'aux
Chausseacois qui ont accepté de participer à la réception de notre équipe municipale, pour la
qualité de votre accueil.

Ce week-end d'échanges fut très instructif et enrichissant pour tous.
J'espère vivement qu'il pourra se prolonger par d'autres rencontres et votre visite à
Notre Dame d'Oé.

Très cordialement.

Jean-Luc GAILLOT
Maire de Notre Dame d'Oé



VIE ASSOCIATIVE

LE MOT DES ANCIENS COMBATTANTS

Ces derniers mois ont été marqués par l'organisation et la participation à plusieurs cérémonies du Souvenir : 11 Novembre, Journée des Déportés, et tout dernièrement le 8 mai. Cérémonies caractérisées par leur simplicité, leur dignité et leur recueillement; en associant les adhérents de CHAUSSENAC et de BRAGEAC, ainsi que les municipalités.

Le banquet annuel a rassemblé une trentaine de personnes au restaurant PARRA, le 14 novembre dernier.

Il faut également rappeler la mémoire de quatre anciens combattants qui nous ont quitté et que nous avons accompagné, avec dignité, à leur sépulture.

Il s'agit de : M. Frédéric MARCE (qui avait connu 14-18)

M. Joseph DE SALLES

M. Marcel SUZANNE

M. Noël CHAMARD.

Rappelons que les anciens d'A.F.N. de CHAUSSENAC participent régulièrement à nos réunions et à nos manifestations.

Nous pouvons indiquer, à ce propos, que les revendications des Anciens Combattants en Afrique du Nord ne sont toujours pas satisfaites. Nos camarades Pierre MOYNAC et Albert CELLIER, Président et Secrétaire départemental de la FNACA viennent d'ailleurs de nous communiquer leur déception et cela malgré le succès de la manifestation digne qui s'est déroulée à PARIS.

§+§+§+§+§+§+§+§+§+§

UNION SPORTIVE CHAUSSENACOISE

SAISON 93 - 94

Encore une superbe saison en Championnat avec 14 victoires, 3 nuls et 1 défaite; 96 buts marqués contre seulement 18 encaissés. La dernière défaite, en Championnat sur notre terrain, remonte au 30 janvier 1992.

En ce qui concerne les Coupes, 3 tours en Coupe du Cantal et un superbe parcours en Coupe Combourieux, jusqu'au 8ème de finale.

Les résultats de notre équipe - ce n'est pas un hasard - c'est d'abord le résultat

de joueurs sérieux qui font beaucoup d'efforts tout au long de la saison pour les entraînements et les matchs; c'est aussi la présence d'un nombreux public.

Enfin l'U.S.C. remercie toutes les personnes qui ont vendu beaucoup de cartons pour le quine et qui sont toujours présents à nos diverses manifestations.

N'oublions pas qu'une équipe de foot à CHAUSSENAC, c'est dix mois d'activités par an et cela permet de rassembler environ une cinquantaine de personnes tous les dimanches.

Restons unis et, ensemble nous irons plus loin, plus longtemps!!!

§+§+§+§+§+§+§+§+§+§



.....LE PROGRAMME DES FESTIVITES EST PRÊT.....

..... AVEC LE COMITE DES FÊTES.....

+ Le 16 avril dernier, le Comité des Fêtes se réunissait pour, d'une part faire le point sur les activités passées de ce début d'année, et d'autre part, organiser les festivités estivales.

+ A l'occasion de l'Epiphanie, à l'initiative du Comité des Fêtes et avec la participation financière de toutes les associations et de la Municipalité, s'est déroulé un thé dansant avec dégustation de la galette des rois. Cette nouvelle activité a connu un franc succès. Le bénéfice a été partagé à l'ensemble des associations donatrices.

+ Le mois de Mars a vu se dérouler son bal masqué, à l'occasion du Carnaval. Tous les participants avaient fait des efforts de déguisement. Rires et plaisanteries furent de la partie tout au long de la soirée.

+ Le 15 Mai, la randonnée pédestre nous a permis de redécouvrir la Maison du Pestre et sa forêt.

En ce qui concerne les prévisions..... à votre agenda.....

+ le 25 juin aura lieu le méchoui avec feu de la Saint-Jean.

+ Bien évidemment, nous fêterons la Fête Nationale, le 13 juillet, avec feu d'artifice et bal populaire.

+ La fête patronale se déroulera cette année les 06, 07 et 08 août 1994. Le programme est encore en cours d'élaboration.

+ Enfin, l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est déroulée le samedi 28 mai dernier. Le renouvellement du Bureau est le suivant :

Présidents d'honneur..... Jacques KLEM
..... Michel LAYGUES
Présidente..... Mireille VANTAL
Vices Présidents..... Claude CAUSSE
..... Gérard COURCHARIERE
Trésorière..... Françoise GASTON
Trésorière adjointe..... Christine CAPEL
Secrétaire..... Véronique LESCURE
Secrétaire adjointe..... Christine DELBOS

6+6+6+6+6+6

LES ACTIVITES DU CLUB RENCONTRE

=====

Le repas de fin d'année 93 a eu lieu au Restaurant CHASSAN à Pléaux, une très bonne ~~chale~~ dans une ambiance sympathique nous avons passé une bonne journée dans l'amitié.

Le Club a participé au spectacle présenté par les écoliers à l'occasion de Noël, suivi d'un goûter. Bravo à tous les enfants et leurs maîtres qui nous ont fait passer un bon moment.

Le 8 février avec toutes les associations, le Club a partagé la galette des Rois une soirée très réussie qui a laissé à tous un bon souvenir.

Le 16 avril le repas de printemps s'est passé à La Ferrière. Un accueil chaleureux, un excellent menu, animation avec Alterro BETTI. Tous les participants ont été ravis.

Merci à Monsieur le Maire d'avoir pris sur son temps un moment pour nous rejoindre malgré d'autres obligations prévues ce jour-là.

Au mois de juin la promenade aura lieu dans la région de Massiac, avec si possible la visite de la Maison de la Faune à Murat et découverte des environs.

Le Club a perdu deux de ses adhérents depuis toujours. Madame Alice Aigueperse et Monsieur De Salles. Avant leur maladie, ils participaient aux réunions, repas et voyages. C'est avec tristesse que nous pensons à la place qu'ils tenaient parmi nous.

Les activités du Club sont modestes. N'oubliez pas notre traditionnelle Kermesse du mois d'Août.

Bienvenue aux nouveaux retraités qui arrivent au Club.



Carnaval à l'école

VIE DE L'ECOLE COMMUNALE

=====

Le 15 octobre ont eu lieu les élections de représentants de parents d'élèves au Conseil d'école. Candidats élus :

Titulaires : Mme CHAMBON et Mr MARTIN

Suppléants : Mme CHARLES et Mme ISCHARD

Madame PARRA de Barriac-Les-Bosquets est notre Déléguée Départementale de l'Education Nationale.

Le 18 décembre, notre quine annuel a été un succès grâce à vous tous qui nous avez aidés en achetant des cartons, en nous offrant des lots et en nous faisant l'amitié de votre présence. L'argent gagné lors de cette soirée finance nos activités culturelles et sportives tout au long de l'année- Merci à tous -

Le 20 décembre nous avons eu la visite du Père Noël chargé de cadeaux (jeux éducatifs, livres encyclopédiques, globe terrestre). Les parents et quelques personnes du village nous avaient fait le plaisir d'assister à un petit spectacle que petits et grands avaient préparé à leur intention.

Le 21 décembre, nous avons assisté à la projection du film de Walt Disney "Bambi" dans la salle du Temps Libre à Pléaux.

En janvier, Cécile MEILHAC inscrite depuis septembre a déménagé et retrouvé l'école publique de Pléaux (sa maman ayant trouvé un emploi sur place). En revanche, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous Ma thieu BREUIL en novembre et Géraud CHARLES en janvier.

Début janvier, tous les enfants ont pu découvrir, lire et manipuler des livres-objets lors de l'exposition organisée à la Bibliothèque de Pléaux. A cette occasion, les élèves du cours élémentaire et du cours moyen ont participé à un concours et reçu en prix 18 ouvrages (documentaires et contes) pour la Bibliothèque de l'école.

Pour notre projet d'école, nous avons reçu en septembre la somme de 1 825 F et on nous a accordé un "supplément" de 1 585 Francs.



Noël en chantant

* Depuis le 4 novembre, EMMANUELLE et AUDREY apprennent l'anglais. Tous les Jeudis matins, elles vont au Collège de Pléaux pour 2 séquences d'anglais coupées d'une séquence de lecture (CDI) ou d'informatique. C'est Mr DELORT (Instituteur à Pléaux) et Mmes GRIMAUD et HYTHIER (Professeurs d'anglais) qui se chargent de cet enseignement. Hervé PANTAINÉ de Chaussenac est chargé de l'informatique et Melle TASSIN du Centre de Documentation et d'Information (CDI).

* Depuis l'appel que nous avons lancé dans le dernier bulletin, nous avons récupéré 9,2 Kg de piles.

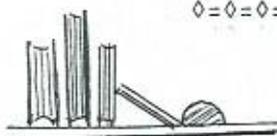
Merci à tous ceux qui nous les font parvenir (presque uniquement les parents).

* De Toussaint à février, nous avons pu utiliser (ainsi que les CP) des Logiciels de français et mathématiques sur un ordinateur prêté par l'IUFM (Ecole Normale) d'Aurillac.

Pour le 3ème Trimestre, nous avons plusieurs projets de regroupements cantonaux (lecture, athlétisme et basket) et un voyage éducatif de plusieurs jours à Paris la dernière semaine du mois de juin. >>>

◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇

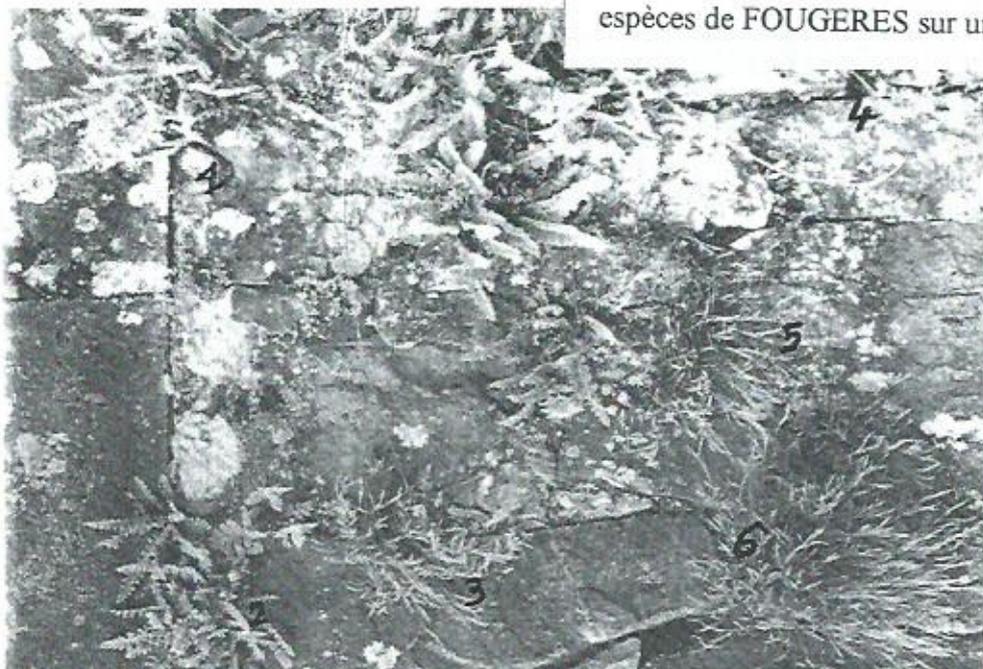
Bibliothèque :



Elle s'est enrichie de nombreux ouvrages pour enfants et quelques livres pour adultes dont :

- La Décentralisation de Paul Houée Sociologue au CNRS
- Le Supplément au livre "Les Croix du Massif Central" de Jacques BAUDOIN
- Maisons Paysannes d'Auvergne de Maurice ROBERT

espèces de FOUGERES sur une muraille de pierres à Chaussenac :



- 1 Asplenium septentrionale
- 2 Fougère capillaire
- 3 Polypode
- 4 Ceterach
- 5 Ruède muraille
- 6 Asplenium doradille noire

A VOTRE SERVICE

- ◇ Un TELECOPIEUR - FAX est à votre disposition à l'Agence Postale.
Vous pouvez :

- + recevoir gratuitement des messages entre 9 H et 16 H.

- + envoyer un message selon un tarif local
(5 F la 1ère page - 3 F pour les suivantes)

- + envoyer un message selon un tarif extérieur
(10 F la 1ère page - 5 F pour les suivantes)

N° du FAX étant le 71 . 69 . 00 . 07

◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇=◇

- ◇ PRÉSENCE VERTE - Télésécurité en faveur des personnes âgées ou handicapées. Une réunion d'information avec démonstration a eu lieu.

Il s'agit d'un système simple - composé d'un transmetteur qui peut être actionné en appuyant sur un bouton d'appel ou sur une télécommande portable. Si une personne déclenche l'alarme, son appel est reçu sept jours sur sept et vingt quatre heures sur vingt quatre. (renseignements complémentaires en contactant Mr JOUGOUNOUX N° 71.64.49.63). La municipalité prend en charge les frais d'installation (400 F), l'abonnement mensuel est à la charge de l'utilisateur (le montant varie suivant les revenus (de 50F à 120 F/mois)).

- ◇ Transport à la demande : pour vous rendre ou revenir d'Ally, Gare de Drignac, Pléaux (20 à 23 F aller-retour) les horaires sont affichés en mairie et Agence Postale.
- ◇ LOCATION TEMPORAIRE : de garage situés dans les locaux communaux des "Pierres du Géant" : pour véhicules de tourisme, camping-car, caravanes et bateaux, matériels agricoles. (pour tout renseignement sur les tarifs, s'adresser au secrétariat de mairie).
- ◇ Centre d'information des droits de la Femme (accueil, écoute, orientation, conseil anonyme).

Permanence : Mairie de Mauriac (1er jeudi de chaque mois 9h à 12h)

ET NATURELLEMENT PARTICIPEZ AU CONCOURS DES MAISONS ET DES JARDINS FLEURIS.

◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇

Divers : Permanence de Melle Claudine GALLON - Conseillère en Economie Sociale et Familiale (MSA) à MAURIAC

Tous les Jeudis de 9 H à 12 H à la Mairie.

◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Quelques chiffres sur les cantons de Pléaux, Mauriac et Salers... dans le Cantal et en Auvergne

- * en Agriculture : sur 18 000 hectares, on compte à peine 200 exploitations agricoles. Chaque actif agricole exploite en moyenne 42 hectares.
- * l'Auvergne en 2015 : si l'évolution démographique constatée entre 1982 et 1990 se poursuit, l'Auvergne aura perdu 6 % de sa population et cela avec des variations départementales (- 3 % dans le Puy de Dôme, - 11 % dans l'Allier et le Cantal).
- * dans le Cantal : en 1991 = 1476 naissances
en 1980 = 2020 naissances

◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇



CHEMINS DE FER DANS LE CANTAL :

Alors que la ligne de Bort-Les-Orgues est gravement menacée et

cela malgré l'action courageuse du Comité de défense, on peut citer une délibération intéressante prise par le Conseil Municipal de Chaussenac en séance du 19 Juillet 1946 :

"Mr le Maire donne connaissance au Conseil des circulaires de Mr le Maire de Bort relatives aux mesures à envisager pour empêcher la suppression de la ligne de chemin de fer de Bort à Eyguérande. A l'unanimité des membres présents, le Conseil, considérant l'importance vitale de cette question pour la vie de notre région, décide de s'associer entièrement à toutes les mesures qui seront arrêtées par l'ensemble des représentants qualifiés de la région menacée pour arriver aux résultats souhaités et décide de donner immédiatement sa démission, s'il en est ainsi décidé, étant bien entendu qu'il devra s'agir là d'une démission effective et immédiate excluant même ce qu'il est convenu d'appeler "l'expédition des affaires courantes". Hélas - cette ligne ne fut jamais rétablie...."

BUDGET - IMPOTS - FISCALITE LOCALE - TARIFICATIONS

=====
=====

◇ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993 VOTÉ LE 19 NOVEMBRE DERNIER :

Il a permis entre autre d'effectuer le report du solde des excédents constatés sur les exercices précédents soit 387 600 FRancs. Le budget d'investissement équilibré pour un montant de 600 492 Francs est assuré pour 53 % par prélèvement sur les recettes de fonctionnement, pour 23 % par des subventions, pour 15 % par des emprunts et pour 6 % par la DGE.

◇ ANALYSE DU BUDGET 1992 :

- concernant le fonctionnement, le montant des produits par habitant s'élèvent à 3 870 Francs alors qu'il est de 4 275 Francs pour les communes du Cantal (ayant moins de 700 habitants). La participation de l'Etat représente 53 % de ces recettes (D.G.F), l'impôt sur les ménages représentant quant à lui seulement 18,6 %. (l'explication provenant de la faible population contributive et de la faiblesse des bases imposables au titre de la taxe professionnelle.
- concernant la dette : Chaussenac reste une commune à faible endettement. L'annuité de la dette est seulement de 258 F/habitant alors qu'elle est de 785 F/habitant pour les communes équivalentes. Cette annuité ne représente que 6,67 % des produits de fonctionnement
- concernant les investissements : on observe une modération de ceux-ci : 1 211 Francs/habitant pour une moyenne départementale de 2 660 F/habitant.
- enfin la fiscalité locale est relativement légère (25 % de moins par rapport aux taux des communes de taille équivalente).

◇ TARIFS MUNICIPAUX 1994

- * redevance "Ordures Ménagères" = 230 F par foyer et par an.
- * assainissement = (redevance pour les foyers raccordés au réseau communal)
 - 2 F par m³ pour les 100 premiers m³ d'eau consommés
 - 1 F par M³ pour les m³ supplémentaires.
- * repas de la cantine = participation communale de 2,70 F par repas
- * participation des familles aux repas de la cantine = 10,40 F/repas
- * Travaux pour inhumation et concession de cimetière = même tarif qu'en 1993.
- * pompes funèbre - transport de corps = 220 F

* location de garages dans les locaux des "Pierres du Géant" :

- pour les voitures = 150 F/mois
- pour les bateaux, camping-car,... (durée 6 mois)
 - ° 1 200 F (résidents chaussenacois)
 - ° 2 000 F pour les habitants des autres communes
- pour le matériel agricole (mise à l'abri pendant l'hiver) 50 F/m2 occupé.

* Télé-assistance pour personnes âgées ou handicapées :
participation du C.C.A.S (400 F) pour les frais d'installation.

◇ TAXES ANNEXES PRELEVÉES en 1993 auprès des exploitants agricoles de la commune au profit de la Chambre d'Agriculture = 52 466 Francs

◇ Dépenses communales en électricité (éclairage public, et bâtiments communaux) :

- * 1990 = 20 000 F
- * 1991 = 24 500 F
- * 1993 = 30 400 F

BUDGET 1994 : en quelques chiffres.

◇ Budget annexe "assainissement" : équilibre pour un montant de 7 000 F.

◇ Budget annexe de l'Eau :

- Fonctionnement : 148 468 F
- Investissement : 121 648 F

La restauration du château d'eau se trouve financée par les budgets 1993 et 1994 : 220 000 Francs TTC.
(109 000 F en autofinancement, 31 000 F en subvention, 90 000 F par emprunt auprès du Crédit Local de France).

◇ BUDGET PRIMITIF :

* Fonctionnement :

<u>Recettes</u> :	- Produits d'exploitation =	74 000 F
	- Produits domaniaux =	30 000 F
	- Recouvrements et subventions =	116 000 F
	- Dotations versées par l'Etat =	614 630 F
	- Impôts Indirects =	10 000 F
	- autres contributions =	10 350 F
	- Contributions directes et compensations =	265 171 F

TOTAL 1 120 151 F

<u>Dépenses</u> :- denrées fournitures =	77 100 F
- frais de personnel =	364 500 F
- impôts et taxes =	17 500 F
- Travaux et services extérieurs =	138 500 F
- Participation et contingents =	91 200 F
- allocations subventions =	29 600 F
- frais de gestion générale =	107 254 F
- frais financiers =	66 070 F
- prélèvement pour les investissements =	228 427 F

TOTAL	1 120 151 F

* Investissement : 336 913 francs dont 26 824 francs pour le remboursement des emprunts, le solde pour des travaux de voirie, réparation des bâtiments, équipement matériel.

◇ VENTE DE LA COUPE DE BOIS (section d'OSTENAC) effectuée lors de la vente d'automne 1992, elle a été "enlevée" pour un montant de 180 000 Francs, et cela notamment grâce à l'aménagement d'une place de dépôt et d'une piste forestière. Cette recette permettra de réaliser comme prévu l'aménagement de la voirie du village d'OSTENAC.

◇ TAUX D'IMPOSITION 1994 : augmentation modérée. (2,5 % pour la TH et FB ; 2,1 % pour FNB. et 1 % pour le TP) soit les taux suivants : 6,09 - 9,32 - 51,58 - 11,80.

* Les taux dans d'autres communes :

	Mauriac	Pléaux	Bassignac	Ydes	Fontanges
Taxe d'habitation	12,4	11	4,05	7,7	6,81
Taxe foncier bâti	22,81	15,2	5,72	13,83	10,85
Taxe foncier non bâti	91,18	46	34,07	71	61,25
Taxe professionnelle	15,04	18,15	11,71	10,90	16,93

* La municipalité a essayé en vain de renégocier les emprunts souscrits antérieurement au taux de 11,75 % (en 1987) auprès des organismes bancaires.

◇ PRIX DE L'EAU 1994 : redevance forfaitaire de 100 F par compteur d'eau, correspondant aux frais de location du compteur. Les consommations seront facturées selon le même barème qu'en 1993.

1 à 20 m ³	= 11 F/m ³
21 à 50 m ³	= 6 F/m ³
51 à 100 m ³	= 1,9 F/m ³
plus de 100 m ³	= 1,5 F/m ³

ACTUALITÉS...

- * L'embouteillage des eaux de TEISSIERES - LES - BOULIES avait constitué il y a quelques années - un exemple de mise en valeur des ressources locales - Le rachat de cette P.M.E. rurale par un groupe (La Compagnie Générale d'eaux de source) aura pour seule conséquence - la fermeture de la "CANTOISE". On peut citer quelques réactions significatives, provoquées par cette affaire :

◊ Le Maire tout d'abord (Mr de FILIQUIER) qui met en avant "la contradiction qui lui paraît évidente entre les préoccupations de l'aménagement du territoire et le fait que les autorités compétentes acceptent sans réagir le comportement de certains groupes de pression qui anéantissent les efforts que font les petites communes pour que la vie continue autour d'elles".

◊ Celle de Mgr SEJOURNÉ (évêque de Saint-Flour) qui n'hésite pas à déclarer : "on liquide une entreprise laborieusement maintenue en partie grâce à l'argent des contribuables, pour, en fait, avantager un gros consortium privé. C'est une forme de capitalisme libéral, qui perd de vue le bien commun d'une région...".

- * A la mode... LES PLANS - LES SCHEMAS - LES CHARTES -
Ainsi peut-on citer - seulement - depuis 1992, l'élaboration :

◊ d'un SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL. (qui se résume actuellement au seul gel des fermetures envisagées : écoles, perceptions,...).

◊ d'un SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL dont la naissance est laborieuse...

◊ d'un SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES RANDONNÉES PÉDESTRES (mis en oeuvre par le Conseil Général) devrait permettre de connecter les chemins existants et de créer des GR (Grandes randonnées).

◊ d'un SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COLLECTE et de TRAITEMENT DES ORDURES (il nous reste encore des progrès à faire pour réaliser le tri sélectif des ordures et surtout, pour en assurer le recyclage...).

◊ et tout récemment d'une CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT.

Il nous faut espérer que tous ces documents soient compatibles entre eux et que nos communes rurales soient concrètement concernées pour assurer leur avenir...

- * L'AGRICULTURE ET LE FUTUR vus par Edgard PISANI :
"Si la fonction de l'agriculture n'était que de nourrir les hommes, alors nous pourrions nous poser la question de son utilité... Mais elle joue un autre rôle, gardienne d'un équilibre, d'un territoire."

- * AIDES DE L'ETAT ET DE L'EUROPE POUR L'AGRICULTURE CANTALIENNE :
 - ◊ indemnité spéciale montagne : 153 Millions de Francs (7 000 bénéficiaires)
 - ◊ prime aux troupeaux allaitants : 38 Millions de Francs de l'Europe et 25 Millions de Francs de l'Etat (4 000 bénéficiaires)

- * BAISSE d'activité des abattoirs en Auvergne (- 4,5 %) : pour le Cantal le tonnage d'abattage a été de 6 299 Tonnes soit (- 12,7 %). Dans le Nord du Cantal, il semble que l'abattoir de Mauriac soit définitivement condamné, alors que l'on parle de l'aménagement d'un abattoir à Riom-es-Montagne et à Bort-les-Orgues!!...

- * A propos du GATT : on connaît la ferme opposition de la CONFÉDÉRATION PAYSANNE et de la COORDINATION RURALE. Dans le Cantal, la FDSEA et le CDJA se sont quelque peu distingués par rapport à la FNSEA. Michel TEYSSEDOU déclarait, en effet, en décembre dernier : "Le Ministre de l'Agriculture a dit - pas un hectare de jachère en plus - j'aurais préféré qu'il indique : pas un hectare de friches en plus". et d'ajouter : "les discours sur la diversification nous les avons déjà entendus... Il ne peut y avoir de branche verdoyante sur un tronc d'arbre qui n'apporte plus de sève. Dans le Cantal, l'agriculture est le pilier de l'économie.... Si le GATT est signé, ce sera la victoire du Hamburger sur le Saint Nectaire".

- * Prime aux troupeaux mixtes : Les éleveurs de troupeaux mixtes dont la référence laitière est comprise entre 60 000 et 120 000 litres peuvent prétendre maintenant à cette prime.

- * Chômage : grande préoccupation de cette fin de siècle... Selon les indications fournies par l'INSEE, 222 000 emplois salariés auraient été perdus en 1993. Cette baisse importante des effectifs de 1,5 % en un an est toutefois de moindre ampleur que celle intervenue en 1992 (- 1,9 %). Le mouvement "Agir ensemble contre le chômage" a organisé une marche nationale sur ce thème les 28 et 29 Mai.

- * A propos des redevances de la SACEM : facturées à tous les organisateurs de bals, de spectacles ou autres manifestations ayant un fonds sonore musical, cette redevance est jugée un peu trop lourde ; aussi tout récemment les maires ruraux de Picardie viennent de manifester leur hostilité et leur mécontentement... à suivre !!...

- * Yves DEBORD, Maire de SANSAC-DE-MARMIESSE, vient de démissionner de son poste de Président d'une Commission au Conseil Régional, afin d'exprimer son mécontentement concernant l'insuffisance de crédits accordés au Cantal dans le futur Contrat de Plan.

INTERCOMMUNALITÉ :

=====

o En 1992, le gouvernement avait souhaité engager une grande mobilisation de toutes les communes de France sur le thème de la coopération intercommunale. Après plusieurs mois de réflexion, force est de constater, que les résultats sont inégaux. En deux ans, près de 540 Communautés de Communes regroupent 8 200 000 habitants et 5 500 communes ont été créées. Mais ce succès est très inégal suivant les régions. Ainsi en Ile et Vilaine 80 % des communes font aujourd'hui partie d'une structure intercommunale à fiscalité propre !!...
En Isère, on compte 18 communautés, 17 dans le Finistère, mais le "ventre mou" de l'intercommunalité se situe dans le Massif Central, et surtout en Midi-Pyrénées.

o Dans le Cantal - deux exemples :

- 31 Décembre 1993 : création de la communauté des communes de la HAUTE-CHATAIGNERAIE. Chacune des 6 communes est représentée par 3 membres (Labrousse, Lacapelle del Fraisse, Leucamp, Prunet, Teissière les Bouliès, Vezels - Roussy). Les compétences exercées seront les actions de développement économique, l'aménagement de l'espace, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement,...

- Janvier 94 : création de la communauté des communes du "PAYS GENTIANE" composée de 8 communes (Riom-es-Montagne, Valette, Cheylade, Apchon, Collandres, Le Claux, Saint Hippolyte, Menet).

NB : le District d'Aurillac constitue également une importante structure intercommunale.

* Le récent DEBAT SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE a souvent permis d'évoquer la coopération intercommunale.

Pour Mr J.P. DIRV du Centre d'études et de recherches appliquées au Massif Central, seule une réforme administrative permettrait ... de maintenir nos campagnes en l'état, car il est impossible d'inverser les tendances de fond. Aussi déclare-t-il : "Pour nos campagnes profondes, il ne faut pas s'imaginer qu'on va transformer les choses : dans une économie de marché, on n'inverse pas les tendances de fond. Ce qui apparaît, c'est que le seul élément structurant de ces campagnes est ce qu'on appelle les bourgs-centre, qui disposent de la trentaine d'équipements tertiaires indispensables. Des territoires pourraient se créer autour de ces bourgs-centre... et arriver à conserver - je dis bien simplement conserver - leur population. Malheureusement, ces bourgs-centre sont handicapés parce qu'ils ne correspondent pas forcément à nos divisions administratives d'un autre siècle ! communes, cantons... ça n'a plus rien à voir avec la réalité".

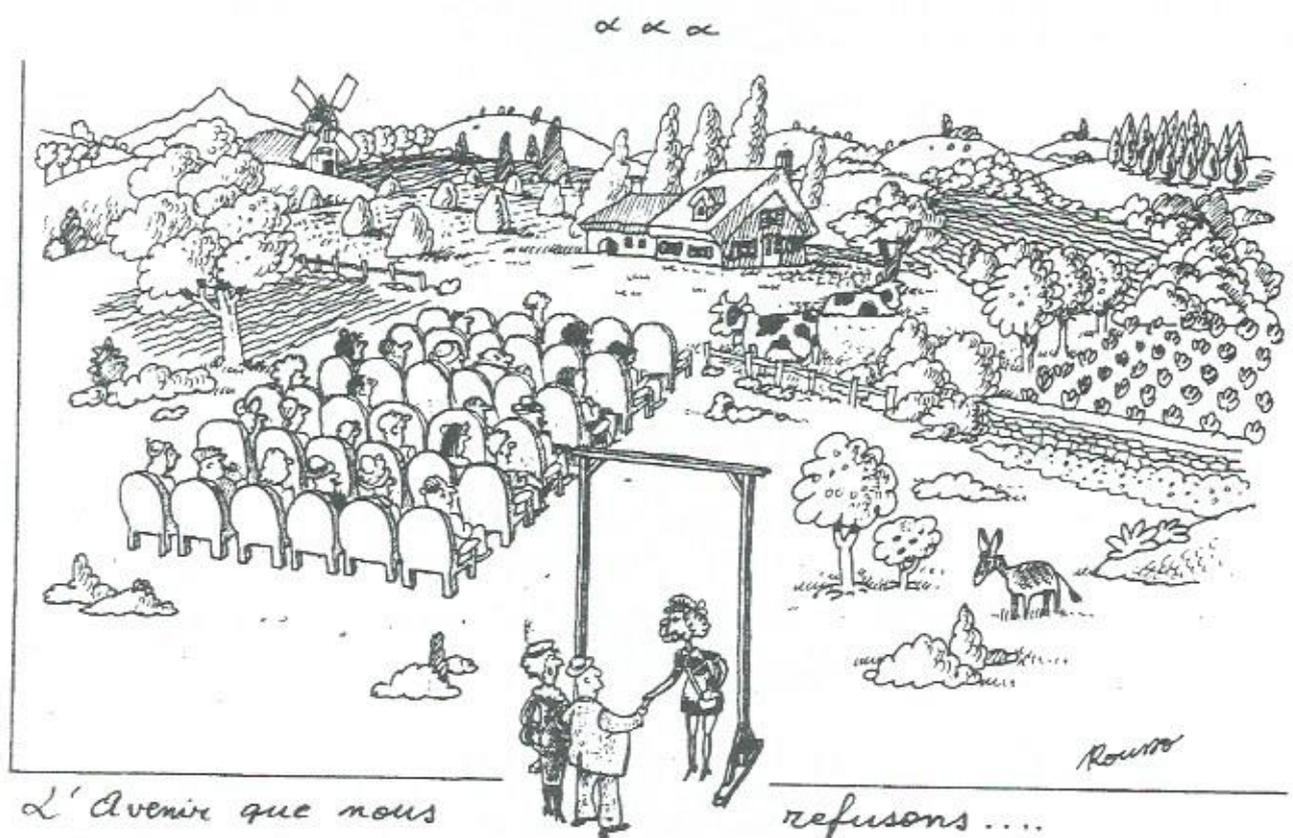
* En ce qui concerne le Nord Ouest Cantal, il semble qu'une communauté de communes s'organise entre les communes de Mauriac et du Vigean, avec d'autres communes voisines ? de leur côté, les communes des cantons de Saint Cernin et de Salers pourraient coopérer ensemble. Sur le canton de Pleaux, on ne peut que constater l'absence de volonté farouche pour engager une dynamique de coopération intercommunale basée naturellement - sur des projets concrets !!...

* Invité le 5 mars dernier par la municipalité, Mr GAY Maire de la Tour d'Auvergne (Puy de Dôme) est venu apporter son témoignage sur la création de la communauté de communes "Sancy - Artense". Cette communauté associe 8 communes situées sur 2 cantons - rassemblant quelques 4 500 habitants. Dotée maintenant d'une fiscalité propre, les ressources 1994 s'établissent comme suit :

- ° fiscalité locale (4 taxes payées par les habitants) : 500 000 F
- ° aides de l'Etat (340 000 F de DGF et 390 000 F de Dotation de développement rural)
- ° Taxes de séjour touristique (160 000 F)
- ° FCTVA (60 000 F)

La communauté dispose d'un animateur salarié permanent et s'est donné 4 compétences :

- # aménagement de l'espace
- # tourisme
- # actions d'amélioration de l'habitat
- # un service d'aide au conseil et un journal.



L'Avenir que nous

refusons

FLEURIR NOS MAISONS ... NOTRE COMMUNE

#####

La Municipalité
avait organisé en
1992, le premier
concours des maisons
fleuries. Au niveau
départemental, nous
avons reçu le
2ème prix. (catégorie
des communes de moins
de 1000 habitants).



#####

En 1993, les efforts
incontestables dans
le fleurissement des
maisons et des villages
ont été récompensés dans le cadre du palmarés communal suivant :

◇ Jardins visibles à l'extérieur :

1er prix : M. et Mme Jean VANTAL

2ème prix : M. et Mme CHARLES et J. ISCHARD

4ème prix : Mme Denise BLANCHER et M. et Mme A. PICARONNY

6ème Prix : Mme A. BREUIL, Mme J. CHAZETTE, Mme S. DELBOS,
Mme COURCHARIERE, M. M. LAYGUES, Mme M. LESCURE,
Mme M. VANTAL

Encouragements à Mme CAUSSE, M. E. DELBOS, Mme LAYGUES.

◇ 6ème catégorie :

Mme Noël SEILLIER

◇ Jardin non visible de la rue :

1er prix : Mme Denise LAYGUES.

#####

MAINTENANT RENDEZ-VOUS POUR LE CONCOURS 1994

#####

De son côté, la Municipalité poursuit ses efforts pour améliorer le cadre de vie. Des plantations d'arbres ont encore été réalisées lors de ce printemps. L'aménagement des abords de l'ancienne coopérative se poursuit.

REGLEMENTATIONS DIVERSES :

- ◇ Ecouage et feux dans les bois et forêts et à leur proximité (200 à 400 mètres suivant l'époque) des autorisations préalables sont impérativement exigées (arrêté préfectoral). Formalités à accomplir à la mairie.

- ◇ Autorisation de travaux : Vous souhaitez effectuer des travaux
 - # ravalement de façade

 - # modifier l'aspect extérieur de votre maison (en perçant par exemple une fenêtre)

 - # construire sur un terrain déjà bâti, un bâtiment de moins de 20 m²

 - # édifier une clôture,....

Le permis de construire n'est plus nécessaire. Mais vous devez remplir un imprimé simplifié - à retirer en mairie.

- ◇ NE PAS OUBLIER, également, d'élaguer les arbres situés en bordure des voiries communales et départementales.



INFORMATION FLASH.....

- ◇ La cantine scolaire donne entièrement satisfaction : 20 élèves la fréquente régulièrement.
- ◇ Les deux miroirs de sécurité installés par la mairie à Cussac et au croisement du Bar de Mollat se révèlent assez utiles. Il reste à souhaiter maintenant que les limitations de vitesse soient respectées dans la traversée du bourg...

◇ Consommation d'eau :

1990 : 28 616 m³

1991 : 29 148 m³

1992 : 29 268 m³ (facturation correspondant à 100 336 Francs soit 3,42 F/m³ en moyenne).

1993 : 27 943 m³ (facturation correspondant à 104 232 Francs soit 3,73 F/m³ en moyenne).



cet hiver, le chasse-neige a montré son efficacité....

- ◇ Ramassage de la ferraille : les derniers vendredis du mois pendant l'été - (tous les deux mois en hiver).
- ◇ Collecte du verre : ne pas oublier de les déposer dans le bac réservé à cet effet (en mettant les capsules et les bouchons dans la poubelle installée à proximité - merci - !!...).

La route de l'AUZE est un axe routier important pour tout le Nord-Ouest Cantal. Il s'agit en effet de l'axe BORT - MAURIAC - ARGENTAT. Le Conseil Général du Cantal a engagé des travaux depuis 4 ans sur la traversée de la vallée de l'Auze. Compte tenu de l'évolution de l'état de cette route, j'ai fait parvenir un courrier le 12 février dernier à Mr le Président du Conseil Général. Mr R.BESSE a bien voulu me répondre par une lettre en date du 1er mars. Vous trouverez ci-dessous des extraits de ces deux lettres :

Mr J.KLEM <<...En ce qui concerne plus particulièrement la R.D 681 au lieu dit Côte de l'Auze une première tranche de travaux a été réalisée en 1989 côté Mauriac. L'exécution de ces travaux avait déjà posé des problèmes, compte tenu notamment de la structure géologique des terrains. Plusieurs éboulements importants ont nécessité de faire reculer le talus de plusieurs mètres et de faire procéder des enrochements complémentaires de plusieurs dizaines de mètres cubes sur plusieurs sections. Si ces talus semblent actuellement stabilisés, on doit cependant constater depuis plusieurs mois que le revêtement se dégrade sur toute la longueur de cette section. Cette dégradation est certainement anormale et trop précoce. Il serait donc opportun d'en faire étudier les raisons techniques au regard du coût des travaux réalisés.

Permettez d'évoquer maintenant la seconde tranche de travaux de cette côte de l'Auze - côté ALLY. La situation semble encore plus grave et plus préoccupante. Plusieurs aspects peuvent être mis en évidence suite à la mauvaise exécution des travaux entrepris en 1993 ...

Sans être un spécialiste dans le domaine des travaux publics, il me semble que cette situation n'est pas le fruit du hasard. Comme les études hydrogéologiques ont du le mettre en évidence, la route est située sur la même nature de sous-sol (filons d'argile, de roches tendres...) que celle de l'autre versant. L'existence de nombreuses sources était connue de tout le monde. Aussi le captage insuffisant de celles-ci peut expliquer en partie l'effondrement de la chaussée...

De plus au mois de Juillet 1993, alors que les matériaux de fondation avaient été mis en place et compactés par les entreprises, la circulation routière a été rétablie et a eu pour conséquences de transformer en quelques jours la surface de la chaussée en véritable "tôle ondulée" (des véhicules et des caravanes se sont même "enterrés" sur place). La pose de l'émulsion et des revêtements pluricouches sur cette assise "ondulée" ne pouvait avoir que des conséquences catastrophiques sur le comportement ultérieur du revêtement !!! ...>>

Mr R.BESSE <<Afin de désenclaver le Nord-Ouest du département, dont vous avez bien voulu reconnaître le bien-fondé, le Conseil Général a engagé des travaux difficiles sur la R.D 681 compte tenu de la présence de filons houillers et d'eaux souterraines.

Ces travaux ne sont pas réalisés dans de bonnes conditions, j'en conviens, et nous envisageons d'en traiter les conséquences dès les beaux jours après la reprise des glissements ...

Alerté dès les premiers jours par Mr CHANUT, Conseiller Général, et par Mr JAFFUEL, Ingénieur Subdivisionnaire, responsable de la surveillance des travaux, les malfaçons constatées ont fait l'objet des plus expresses réserves et devront être réparées à la charge de l'entreprise, je le répète, dès que les conditions météorologiques le permettront...

Sans polémiquer sur ce qui a été fait et qui aurait pu se faire, je vous laisse le soin de porter un jugement sur les techniques routières employées. Bien entendu, un enrobé eut été préférable mais les coûts de revient, vous en conviendrez, ne sont pas comparables.

Le rétablissement de la circulation, en juillet 1993, avait pour but de maintenir l'accès aux touristes dans le canton de PLEAUX; était-il possible de maintenir l'interdiction d'emprunter la R.D 681?..>>

Il m'a paru intéressant de porter à votre connaissance cet échange de courriers dans la mesure où ils font bien partie d'une discussion qui se veut constructive.

Le Maire